

Betreff: La branche Infrastructure de réseau garantit l'infrastructure stratégique de la Suisse et la protection des employé-e-s | Communiqué de presse du 3.4.2020

Titel: Les employeurs et les employé-e-s de la branche Infrastructure de réseau assument ensemble leur rôle important dans l'approvisionnement de la population et de l'économie durant la crise du coronavirus

Lead: En Suisse, la branche Infrastructure de réseau assume une tâche importante, surtout en cette période, dans la mesure où elle garantit le maintien de l'infrastructure nécessaire à l'approvisionnement de base pour l'énergie, les télécommunications et les transports. À cet égard, les entreprises mettent tout en œuvre pour garantir la mise en œuvre des mesures de l'Office fédéral de la santé publique sur le lieu de travail et pour protéger ainsi les employé-e-s. Lors de leur réunion d'hier, les partenaires sociaux de la branche se sont entendus au sujet des mesures.

La branche Infrastructure de réseau construit et gère des réseaux ainsi que des installations pour l'approvisionnement de base de l'infrastructure dans les domaines de l'énergie, des télécommunications et des transports. Et précisément en cette période de crise, un rôle important lui revient, qu'elle peut aussi exercer pleinement. La branche Infrastructure de réseau fournit des prestations pour les fournisseurs d'énergie et exploitants du réseau, les entreprises de télécommunications, les entreprises ferroviaires publiques, la Confédération, les cantons et les communes.

Les entreprises, en tant qu'employeurs, ont simultanément une lourde responsabilité envers les employé-e-s et l'obligation d'assurer la protection de la santé et la sécurité au travail des employé-e-s. Les deux parties doivent satisfaire aux obligations légales et aux droits de participation en matière de protection de la santé.

Pour prévenir des risques de propagation du coronavirus, les entreprises appliquent donc sur le lieu de travail, en particulier sur les chantiers, les mesures de protection, qui reposent sur les recommandations de l'Office fédéral de santé publique et qui figurent sur la checklist en vigueur du Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO). En ce qui concerne les contrôles du respect des mesures sur les chantiers, il convient de consulter la SUVA.

De cette façon, il est garanti que les travaux sur les infrastructures critiques et d'approvisionnement en faveur de la population et de l'économie puissent se poursuivre, p. ex. les activités réalisées dans le cadre de mandats de clients pour les dépannages et l'entretien préventif. La Suisse peut donc continuer à compter sur la branche Infrastructure de réseau à l'avenir aussi, ainsi que sur un bon fonctionnement de ses infrastructures.

Renseignements:

Jean-Pierre Mitard, président de la commission paritaire de la branche Infrastructure de réseau, représentant des employeurs,
079 669 83 85, jp.mitard@duvoisin-groux.ch

Daniel Hügli, vice-président de la commission paritaire de la branche Infrastructure de réseau, représentant des salariés,
079 833 40 66, daniel.huegli@syndicom.ch